



Note d'information à l'intention des
cadres supérieurs
Hiver 2018

Objectif

La présente note d'information a pour objectif de fournir des renseignements sur le Projet national sur la déclaration de Groningue et la mobilité étudiante, une initiative de prochaine génération destinée à faciliter la mobilité étudiante à l'échelle nationale et internationale entre les établissements postsecondaires et vers le marché du travail. Ce projet national vise à créer un réseau fiable d'échange de données étudiantes à la grandeur du Canada. Dans le but de soutenir ces efforts, l'ARUCC et ses partenaires de projet demandent l'appui, les conseils et l'approbation de vice-présidentes/vice-présidents à l'enseignement et présidentes/présidents d'établissements postsecondaires et de leaders d'autres organisations alliées et instances gouvernementales à la grandeur du Canada. Le consortium cherche également à collecter des fonds de démarrage et pour la mise sur pied d'un projet-pilote en appui à nos objectifs.

Partenaires du projet

Trois associations nationales s'associent à l'ARUCC dans le cadre de ce projet : le Consortium pancanadien sur les admissions et les transferts ([CPCAT](#)), le Conseil des dirigeants principaux des technologies de l'information des universités du Canada ([CUCCIO](#)) et le groupe d'utilisateurs du conseil canadien des normes sur les données électroniques du secteur postsecondaire (PESC) ([CanPESC](#)). Chacune de ces organisations a officiellement donné son approbation au projet et a désigné des représentants pour siéger au comité directeur du projet.

Avantages pour les populations étudiantes et les établissements

De nombreux avantages résulteront de cette initiative. Par exemple, l'un des objectifs est de fournir aux étudiantes et étudiants leurs données étudiantes, relevés de notes et titres sous forme numérique et à une vitesse qui sache appuyer une mobilité harmonieuse entre les établissements et vers le marché du travail. Un autre objectif est d'établir des connexions aux fins d'échange de données avec des établissements, des organismes gouvernementaux et des organisations alliées fiables à l'extérieur du Canada, afin de minimiser les fraudes documentaires. L'atteinte de cet objectif sera bénéfique pour l'ensemble du réseau de l'enseignement supérieur. Qui plus est, l'on prévoit que les établissements tireront profit de l'élimination de procédés onéreux liés à la vérification des titres de compétence/de scolarité et des dossiers étudiants provenant d'autres territoires de compétence.

Occasions intéressantes

Le projet national permettra de combattre les fraudes documentaires et les titres de compétences/de scolarité frauduleux, de rationaliser les services aux étudiantes et étudiants, de développer une capacité permettant de soutenir les autres formes de délivrance de titres et de créer de nouveaux cadres de soutien pour les étudiantes et étudiants, notamment le développement de portefeuilles électroniques destinés à rassembler les titres reçus tout au long du parcours d'apprentissage des étudiantes et étudiants. En accélérant la connectivité avec des partenaires internationaux fiables, les occasions d'améliorer et d'automatiser les procédés d'évaluation des titres internationaux – que ce soit aux fins d'admission au pays ou d'études à l'étranger – se concrétisent encore davantage. Le potentiel d'accès à des données rendues anonymes avec la permission des étudiantes et étudiants, dans le but de faire avancer la recherche et le développement de politiques en matière de données volumineuses, devient une possibilité concrète. Le projet national vise à jeter les bases afin de rendre tout cela possible.

Défis à résoudre pour le secteur de l'enseignement postsecondaire canadien

Les obstacles empêchant l'appui à la mobilité étudiante à l'échelle nationale et internationale sont très évidents. En voici quelques exemples : des ressources intraprovinciales et l'établissement de priorités pour des projets d'échange de données qui viennent concurrencer involontairement des initiatives nationales et internationales d'échange de données et des objectifs stratégiques plus larges en matière de mobilité étudiante; un manque de connectivité entre les établissements, les centres de données et les régions, lequel a une incidence négative pour les étudiantes et étudiants et les établissements; des capacités technologiques sous-optimales au sein des établissements qui font obstacle à leur pleine collaboration; et un manque de ressources et de projets ciblés à l'échelle nationale. Il y a lieu de noter que, bien que les capacités et les normes d'échange de données soient inégales à la grandeur du pays, la situation est en voie de changer, et ce, en grande partie grâce aux efforts de CanPESC et des centres de demande d'admission dans certaines régions du Canada. Par exemple, l'on dénote un intérêt croissant pour l'adoption des normes d'échange de données XML et JSON, fournissant ainsi des possibilités progressives et flexibles qui placent le Canada dans une position favorable au regard du présent projet national. Cela étant dit, bien que nombre d'associations nationales et provinces et territoires aient réalisé d'importants progrès, d'autres efforts sont nécessaires pour faire avancer le dossier de façon convaincante et pour soutenir la mobilité et préserver l'image de marque de l'enseignement supérieur canadien.

Parmi les obstacles qui nuisent à la mobilité internationale, mentionnons un manque de connectivité avec des parties internationales, jumelé à l'accroissement de la fraude documentaire. La croissance du nombre d'inscriptions d'étudiantes et étudiants étrangers pèse sur les ressources et les fonctions et systèmes d'évaluation des établissements, ce qui a une incidence négative sur le personnel, la population étudiante et le personnel enseignant appelé à évaluer les équivalences de programmes spécifiques. Compte tenu d'un tel contexte, les priorités en matière d'internationalisation – que ce soit à l'intérieur même des établissements ou au-delà – reçoivent peu de soutien.

Ajoutons aux défis susmentionnés un intérêt croissant, au sein des établissements postsecondaires canadiens, pour trouver d'autres moyens de représenter les apprentissages acquis des étudiantes et étudiants. D'autres territoires de compétences ayant des objectifs similaires sont aux prises avec un éventail déroutant de nouvelles formes de délivrance de titres, tels que les micro-titres et les badges, créant ainsi autant d'occasions nouvelles que de défis additionnels. Histoire d'éviter une situation semblable au Canada, il est essentiel d'élaborer – avec le concours d'experts appropriés – des pratiques de qualité éprouvée et des réseaux sécurisés d'échange de données, afin d'assurer l'appui indéfectible de ces importantes innovations.

Projet : approbations, soutien et recherche

Toutes les semaines, le projet obtient régulièrement de nouvelles approbations. Ainsi, en date de la fin janvier 2018, le projet a reçu l'approbation officielle de plus de 20 organisations à la grandeur du Canada représentant des centaines d'établissements et des milliers de membres individuels au sein des établissements, des instances gouvernementales et des organisations alliées, y compris : des universités individuelles; des organismes de leadership postsecondaire tels que le BC Senior Academic Administrators Forum représentant des vice-présidentes et vice-présidents à l'enseignement des 25 établissements à financement public de la C.-B. et du Yukon College, ainsi que BC Colleges et la BC Association of Institutes and Colleges, représentant les présidentes et présidents de plus de 20 universités, collèges et instituts de la C.-B.; les registraires et vice-recteurs du Bureau de coopération interuniversitaire représentant toutes les universités du Québec; des associations postsecondaires telles que l'Association des registraires des universités et collèges du Canada – Ouest, l'Association des registraires des universités de l'Ontario (OURA), et la British Columbia Registrars' Association (BCRA); et des conseils d'admission/d'articulation et de transfert (p. ex., British Columbia Council on Admissions and Transfer; Campus Manitoba; Conseil pour l'admission et le transfert de Nouvelle-Écosse; Conseil sur les accords de transfert du Nouveau-Brunswick; Conseil pour l'articulation et le transfert de l'Ontario; Saskatchewan Transfer Credit and Learner Pathway Council).

Un projet de recherche financé par le CATON, actuellement en cours, est mené par le Comité des registraires et des agentes/agents d'admission et de liaison des collèges de l'Ontario (CRALO) et l'OURA, afin d'examiner les contraintes et occasions potentielles en matière d'échange de données lié aux transferts uniques au contexte de l'Ontario. Des projets semblables sont à l'étude dans d'autres territoires de compétence. L'ARUCC et ses partenaires se penchent actuellement sur d'autres modèles susceptibles de voir le jour dans le cadre du contexte canadien, y compris des solutions novatrices permettant d'exploiter l'approche dite « par chaîne de blocs ».

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du projet national et des membres de son comité directeur, consultez :
Arucc.ca (cliquez sur « Groupe de travail : Groningue »)

Le Comité directeur du projet a demandé conseil auprès de divers autres organismes, y compris des instances gouvernementales, notamment Affaires mondiales Canada, ainsi que des organismes provinciaux et territoriaux tels que le Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux (CICDI) du Conseil des ministres de l'Éducation du Canada. Le CICDI a indiqué que le gouvernement fédéral devrait ratifier prochainement la Convention de reconnaissance de Lisbonne, laquelle exige l'adhésion vérifiable à des pratiques exemplaires en matière d'évaluation de titres de compétences/de scolarité internationaux.¹ Le Comité directeur du projet a également communiqué avec Universités Canada et Collèges et Instituts Canada, ainsi que divers leaders de ministères provinciaux. Fait à noter, le rapport du Groupe d'étude sur l'éducation mondiale publié par le Centre d'études en politiques internationales (Université d'Ottawa) et l'École Munk des affaires internationales (Université de Toronto) présente bon nombre de défis et de recommandations, y compris améliorer l'infrastructure d'échange de données aux fins d'amélioration de l'efficacité.² Le projet national s'aligne sur les recommandations incarnées par cet appel à l'action visant à améliorer la participation et le soutien au chapitre des études à l'étranger par les Canadiennes et Canadiens.

Outre ce qui précède, des communications et des consultations ont été entreprises auprès de plusieurs centres de demande d'admission et centres de données à la grandeur du Canada. Une demande officielle de renseignements aux fins de recherche, effectuée à l'échelle nationale et internationale, a donné lieu à 146 soumissions officielles par écrit, dont huit provenant de centres de données, établissements et centres de demande d'admission canadiens. Ces dernières sont venues s'ajouter aux résultats d'une enquête nationale menée auprès d'établissements postsecondaires canadiens. De plus, plus de 200 experts nationaux et internationaux du domaine de l'échange de données, du Canada et de l'étranger, ont fourni des conseils et des renseignements.

Ce processus exhaustif de consultation et de recherche a permis de valider la pertinence du projet national et de mettre en évidence les forces et faiblesses actuelles en matière d'échange de données au Canada ayant une incidence sur mobilité étudiante à l'échelle nationale et internationale.

Inspiration de la déclaration de Groningue

Une consultation a été effectuée auprès des plus de 1 400 membres d'un consortium international intitulé le Réseau de la déclaration de Groningue. En avril 2015, l'ARUCC devenait le premier signataire canadien de la déclaration de Groningue, un document et un mouvement mettant l'accent sur l'engagement envers la mobilité étudiante grâce à un échange de données fiable et sécurisé. Des organisations, des associations, des gouvernements et des fournisseurs fiables du monde entier ont adopté les principes de la déclaration de Groningue et en sont devenus signataires. Le réseau de Groningue représente un groupe de personnes du même avis se consacrant à ouvrir la voie à la mobilité étudiante et, subséquemment, à la mobilité culturelle, en créant un écosystème fiable de mobilité des données. Le réseau de Groningue est désormais établi sous forme de fonds néerlandais ayant pour nom la Fondation du réseau de la déclaration de Groningue, dont le mandat consiste à favoriser la création d'un cadre destiné à améliorer la mobilité des personnes à l'échelle internationale, en promouvant l'éducation à l'échelle mondiale et le développement économique par le biais d'un échange électronique sécurisé de renseignements sur les étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire. Pour obtenir de plus amples renseignements, prière de consulter le site groningendeclaration.org.

¹ Voir <https://www.cicdi.ca/1402/un-aperçu-de-la-convention-de-lisbonne-sur-la-reconnaissance.canada>

² Voir Goglobalcanada.ca